

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois d'avril, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, V. CHATRON, F. COUTURIER J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, S. OLIVER, H. REYNAUD,

Absents excusés : A. CORBEL (pouvoir à H. REYNAUD), A. BUGNET (pouvoir F. GARIN), V. COURTINE (pouvoir à A. BOLON), D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET).

Absent : Z. NITKOWSKI.

Date de la convocation : 2 avril 2024

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2024

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

- Secrétaire de séance :

Monsieur Frédéric COUTURIER a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des devis et conventions signés dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée au titre de l'article L.2122-22 du CGCT. (Voir état ci-dessous).

PÉRIODE DU 4 mars au 8 avril 2024	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
ONF -Travaux forêt Belmont-Luthézieu	12 440.00€
Imprimerie GONNET – Impression panneaux départ Randonnées	300 €
Imprimerie GONNET – Impression bulletin municipal	1008 €
BRUNEAU Equipement – massicot et poubelles 50 litres	222 €
L'Art de Faire et des Fers – Porte four communal de Sutrieu	1200 €
L'Art de Faire et des Fers – Portail au cimetière de Luthézieu	2 250 €
SIEA – Installation horloge sur point lumineux à St-Maurice	501.08 €
GEDIMAT Culoz – Enduit crépi pour garage communal de Chongnes	330 €
Mme Lucie PETIT – Signature du bail pour un appartement à Lompnieu	420 € / mois
Encaissement d'un chèque de l'association « les amis de St Michel »	2754.39 €

Madame le Maire précise qu'un message de remerciements sera adressé à l'association de Lompnieu pour ce don et que, selon sa volonté, cette somme sera principalement consacrée à des travaux ciblés dans les églises.

- Délibérations :

- Approbation des comptes de gestion :

Les comptes de gestion établis par le service comptable d'Oyonnax sont conformes aux comptes administratifs. Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Vote des comptes administratifs et affectations des résultats 2023 :

Madame le Maire devant s'absenter pour ces votes, A BOLON, élu président présente les comptes administratifs 2023 de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

Principal Fonctionnement Investissement	1 742 806.97 100 120.14 + 1 842 927.11 €	Forêt Fonctionnement Investissement	419 944.10 37 642.57 + 457 586.67 €
Photovoltaïque Fonctionnement Investissement	9 305.54 5 752.88 + 15 058.42 €	Lotissement Fonctionnement Investissement	126 515.01 54 196.57 + 180 711.58 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Les affectations de ces résultats de **fonctionnement** de l'exercice 2023 des différents budgets s'inscrivent tous en report de recettes (ligne 002) sur les budgets primitif et annexes 2024.

Cpte 002 (recette fonctionnement)	
Budget principal	1 742 806.97 €
Budget forêt	419 944.10 €
Budget lotissement	126 515.01 €
Budget photovoltaïque	9 305.54 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Considérant les excédents des budgets et la capacité d'endettement, Madame le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité pour les contribuables de la commune. Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale s'élève pour 2024 à 528 423€.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour, accepte cette proposition et fixe les taux pour 2024 comme suit :

Taxe foncière	Taxe foncière non bâti	Taxe Habitation pour les résidences secondaires
24.50%	30.21%	13.50%

- Vote des budgets primitifs 2024 :

A. BOLON présente à l'assemblée les budgets de la commune Valromey-sur-Séran de l'exercice 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	3 144 773.65 €	3 144 773.65 €	1 472 707.72 €	1 472 707.72 €
Budget forêt	472 944.10 €	472 944.10 €	187 642.57 €	187 642.57 €
Budget lotissement	199 558.01 €	199 558.01 €	103 532.00 €	103 532.00 €
Budget photovoltaïque	13 555.47 €	13 555.47 €	18 308.35 €	18 308.35 €

L'ensemble des budgets primitifs est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vote des subventions attribuées pour l'exercice 2024 :

Les subventions accordées en 2023 sont reconduites. Des ajouts sont proposés pour répondre aux sollicitations nouvelles reçues : Association AGATH (Association des usagers des Gares de Tenay-Hauteville et de Virieu le Grand-Belley) : 100€ et le Comité Intercommunal du Mémorial aux Morts 1939-1945 du Valromey : 1300€ calculés sur la base de 1€ par habitant, cette subvention a été sollicitée auprès des communes historiques du Valromey dans un souci de pérenniser une indépendance financière pendant quelques années.

Cette liste pourra être complétée tout au long de l'année par délibération du conseil suite à de nouvelles demandes.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée approuve ces attributions.

- **Demande d'acquisition du lot nr 8 du lotissement « Pré Perret » :**

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu en mairie par un couple intéressé par l'acquisition du lot nr8, parcelle 414 A657 d'une surface cadastrale de 1255m², terrain situé dans le lotissement « Pré Perret » à Sutrieu. Ces personnes ont accepté l'offre de la commune pour un prix de 32€TTC/M², soit un total de 40 160 €TTC. L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition d'achat et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette vente. Il est rappelé qu'il s'agit, avec cette transaction, de la vente du dernier lot disponible au Lotissement, ce budget sera donc clos en cette fin d'année.

- **Participation à l'action ERRE (Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité) :**

Cette action lancée par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) vise à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes ; elle se décline autour de trois axes « socle » : la désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal, l'accès à des guides pratiques et de formations à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination et la mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national. L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la participation de la commune à cette action et désigne F. GARIN en tant qu'élue relais au sein du conseil municipal.

- **Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural à Pont, suite à enquête publique :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique prévoyait l'aliénation de quatre chemins ruraux. Par délibération en date du 26 juin 2023, il a été décidé de reporter la désaffectation de la portion du chemin rural situé à Pont en raison de travaux de voirie qui devaient être effectués à l'automne 2023. Ces travaux ayant été réalisés, il convient à présent de délibérer pour acter la cession de cette portion. Madame Le Maire précise également que le droit de passage sur la parcelle 442 A416 déjà accordé par M. HODOUL à M. HERTZOG sera officialisé à cette occasion. Par 17 voix pour et 1 abstention, l'assemblée décide de désaffecter les 50M² environ concernés au prix de vente fixé par les Domaines de 280 € et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document concernant cette opération. Un bornage sera réalisé pour définir avec exactitude la surface concernée.

- **Rétrocession d'une concession au cimetière de St-Maurice, commune déléguée de Sutrieu :**

L'assemblée est informée de la demande reçue en mairie de la part des ayants-droits de Monsieur POYET Jean-Baptiste, représentés par Monsieur LOMBARD Guy. Ces personnes souhaitent rétrocéder à la commune, à titre gracieux, la concession nr 1 du plan numérisé établie au nom de Monsieur POYET J.B. La concession est vide de tout corps et en état d'abandon. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession.

- **Informations communales :**

- **Procédure de constat d'abandon dans les cimetières :**

N. BIDET explique qu'une procédure de constat d'abandon est initiée dans les cimetières de la commune. Une quarantaine de concessions sont concernées. Pour cette opération très réglementée, les ayants-droits connus ont été informés par lettre recommandée avec AR du constat sur place, qui aura lieu le samedi 04 mai 2024 pour l'ensemble des cimetières. La liste des concessions concernées a également été portée à la connaissance de la population par voie d'affichage à la porte des cimetières et dans toutes les mairies déléguées.

Selon la réglementation en vigueur, ce même jour (04 mai 2024), un procès-verbal sera établi pour chaque tombe et porté de même à la connaissance des successeurs et de la population. Toutes les concessions qui ne seront pas remises en état au terme de la procédure en septembre 2025 seront reprises par la commune, les monuments démontés et les corps exhumés et déposés dans l'ossuaire.

Elle précise par ailleurs que la haie de clôture du cimetière de Luthézieu a été implantée en mars et qu'un portail sera installé prochainement afin de fermer totalement le lieu.

- **Elections européennes :**

Il est rappelé que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin, de 8 à 18 heures. Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser la population et ainsi recueillir le plus de bénévoles possibles pour la tenue des bureaux de vote.

- **Informations intercommunales :**

Madame le Maire informe qu'une réunion d'échanges autour de l'étude du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aura lieu le mercredi 10 avril 2024 à 18 heures – ActiPôle de Virignin.

- Questions diverses :

M.LEJEUNE demande à qui s'adresser lorsqu'une bouche à clé est cassée sur la voie publique, il lui est proposé d'envoyer des photos en mairie de façon à déterminer de quels réseaux il s'agit exactement ; s'agissant probablement de réseaux eau et ou assainissement, la Régie des Eaux de la CCBS interviendra pour les travaux.

F. GARIN lance un appel à bénévoles pour une présence conséquente d'élus à 2 temps forts proposés par la commune, à savoir : Soirée théâtrale le samedi 4 mai et le 1^{er} juin à Charancin pour la fête des Voisins.

V.CHATRON évoque un problème rencontré par les propriétaires de camping-car qui empruntent la route fléchée pour se rendre à la source du Groin. L'accès n'est en fait pas approprié pour ce genre de véhicules. Il conviendrait de revoir la signalétique en place et de régler la circulation des véhicules.

H. REYNAUD demande qu'il soit procédé sans trop tarder au démoussage des toits des lavoirs. JF MARTINE répond que ces travaux sont prévus et seront réalisés prochainement par les agents techniques. Il souhaite également voir un banc installé sur la place de l'Eglise à Belmont. Madame le Maire informe qu'une nouvelle commande de bancs et tables est prévue prochainement en prévision d'installations supplémentaires sur la commune. J. FOURNEL signale également que la table en bois installée dans la cour devant la mairie de Sutrieu doit être rapidement changée.

H. REYNAUD signale la présence d'une grosse pierre, visiblement volontairement installée en travers du chemin du Treby. Elle présente un danger imminent en cas de passage de quads ou autres petits engins. JF. MARTINE demandera aux agents techniques de faire le nécessaire pour l'enlever.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50
Prochaine réunion le lundi 3 juin 2024 à 18h30.

Le secrétaire de séance
Frédéric COUTURIER



Le Maire
Pauline GODET

